

AR Prefecture

083-218301075-20210923-DEL2309202112_-DE

Reçu le 28/09/2021

Publié le 28/09/2021



VILLE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° 12 _
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE DISSOLUTION 2021 DE LA
CAISSE DES ECOLES

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
16 septembre 2021		33	29	31

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 23 septembre 2021 à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Molière en séance publique sous la présidence de M. Jean CAYRON, Maire.

Etaient présents : M. CAYRON, M. GNERUCCI, Mme PERRIN, M. BACQUET, Mme NOURI, M. PRIARONE, Mme LOUISA, M. MASSON, Mme PICQ, M. BENHAMOU, Mme STEINMETZ, M. SAVIO, Mme BOUVARD, Mme LELEU, M. MERIMECHE, M. BESSERER, M. LEMAITRE, Mme SCHWALLER, Mme METIVIER, Mme LEGRAND, Mme DEMONEIN, M. FABRE, M. BUSNEL, M. DAMO, Mme SUCHET, Mme KERGOURLAY, M. TISSIER, M. GUÉRIN, M. LUCHINI.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Marie-Line BIANCHI à M. Jean CAYRON, Mme Michèle AUZOLAT à M. Julien LUCHINI.

Absents : Mme ICHARD.

Mme Pascale TESSONNEAU a quitté momentanément la séance et n'a pas pris part au vote.

Secrétaire de séance : M. Elio DAMO

Monsieur FABRE soumet aux membres du Conseil Municipal le rapport suivant :

VU la délibération n° 14 en date du 4 mars 2021, par laquelle le Conseil Municipal a décidé de dissoudre le budget de la Caisse des Ecoles et autorisé le Comptable Public à procéder aux écritures de dissolution et l'intégration des comptes de ce budget dans le budget principal de la Commune,

VU l'avis favorable de la commission extra-municipale finances publiques budget du 21 septembre 2021,

CONSIDERANT que le compte de gestion de dissolution 2021 de la Caisse des Ecoles transmis par le comptable public, joint en annexe de la présente délibération, doit être présenté aux membres de l'Assemblée,

AR Prefecture

083-218301075-20210923-DEL2309202112_-DE

Reçu le 28/09/2021

Publié le 28/09/2021

Les résultats d'exécution se présentent comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2020	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	19 060,61 €	0,00 €	0,00 €	-19 060,61 €	0,00 €
Total	19 060,61 €	0,00 €	0,00 €	-19 060,61 €	0,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE le compte de gestion de dissolution de la Caisse des Ecoles pour l'exercice 2021 joint en annexe de la présente délibération,

AUTORISE M. le Maire à signer ce compte de gestion 2021 et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité

ROQUEBRUNE SUR ARGENS, 23 septembre 2021



Le Maire,
Jean CAYRON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).

le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.